

F. — FINANCES

LES CHARGES DU MAROC

« La dette figure au budget de l'État pour 240 millions environ, soit 28 % ; les frais d'administration à 450 millions, soit 50 % environ ; et les autres dépenses dépassent légèrement 200 millions, soit 22 % environ du total.

« Sans entrer davantage dans le détail des chiffres, quelques conclusions s'imposent à cette première lecture et révèlent le secret des difficultés que rencontre passagèrement, nous le croyons tous, le Maroc. Le chiffre de la dette est très élevé. La proportion de 28 % est, je crois, unique dans les budgets des possessions françaises, et non seulement ce chiffre n'est pas actuellement compressible mais il y a lieu d'envisager qu'en 1936 le service de la dette passera de 240 à 300 millions, lorsque les arrérages des derniers emprunts destinés au financement du chemin de fer de Fès à Oujda devront être inscrits au budget.

« Poids très lourd, si l'on juge en effet que cet équipement qui répond pour une grande partie aux directives impériales de la métropole, est, presque entièrement aujourd'hui à la charge du Maroc alors que les bénéfices qu'il doit procurer ne peuvent encore être comptabilisés. De ce fait, la production marocaine est grevée d'une charge dont on appréciera la lourde incidence si l'on sait que, pour un budget de 900 millions, la valeur estimée de la production marocaine ne dépasse guère, aujourd'hui, un milliard et demi.

« Le Gouvernement du Protectorat a cherché l'allègement de la situation dans la compression des dépenses budgétaires, mais ce n'est pas là une ressource illimitée.

« L'effort de compression, poursuivi depuis 1933, sur les dépenses de personnel et d'administration a déjà donné des économies de l'ordre de 60 millions qui représentent environ 16 % du montant des crédits. L'obligation de faire davantage a conduit le Gouvernement du Protectorat, suivant les conseils du Gouvernement français, à poursuivre, au cours de l'année 1935, un nouvel effort basé davantage sur la réorganisation administrative et la réduction des cadres que sur la diminution des traitements. Cette réforme, appelée à fournir une quarantaine de millions, ne pourra donner tous ses fruits que dans le courant de 1936 et portera alors à 20 % l'économie réalisée sur les dépenses de personnel.

« Aller plus loin serait dangereux car il ne suffit pas de réduire la capacité d'achat des fonctionnaires pour résoudre la crise actuelle et notamment la crise urbaine, après l'essor prodigieux que les villes nouvelles ont connu.

« Les autres dépenses, qui représentent 22 % seulement du budget, ne sont pas davantage susceptibles d'une très grande compression, car il y a lieu de noter ici que ce poste a dû, au cours des dernières années et surtout depuis 1933, s'augmenter de beaucoup de dépenses qui étaient antérieurement dotées soit sur l'emprunt, soit sur les fonds de réserve, soit sur les bénéfices dus à la prospérité de l'industrie phosphatière. Tour à tour, sous l'effet de la crise, le budget a été contraint de fournir abri à toutes ces dépenses qui appartenaient naguère à des comptes spéciaux et qui, dans la détresse actuelle, ne peuvent être inscrites qu'au budget même de l'État.

« Le dernier exemple que je puisse citer est l'obligation où le budget se trouve cette année de reprendre à son compte le montant des redevances de la Banque d'État, qui avaient été affectées hors budget au soutien de la colonisation comme au soutien des habitations dites « à bon marché » intéressant les anciens combattants et les familles nombreuses.

« En résumé, toutes compressions réalisées, le budget de l'État marocain ne peut pas espérer une déflation beaucoup plus grande et il n'est plus au pouvoir du Gouvernement chérifien de donner au développement économique du pays l'appui qu'il avait si généreusement accordé jusqu'ici. C'est la raison pour laquelle les meilleurs esprits ont été amenés à considérer que parmi les charges du Maroc, il en était qui, raisonnablement, lui incombaient en propre, mais que d'autres ne pouvaient être supportées qu'avec le concours de la métropole, parce qu'elles étaient vraiment de caractère impérial.

« Rien ne servirait de masquer cette réalité.

« Aucune recette directe ne pourra de longtemps encore être inscrite au budget qui puisse compenser la charge de cet équipement économique, notamment en ce qui touche les chemins de fer. Et si la charge du Tanger-Fès incombe il est vrai, pour des raisons spéciales, à la métropole, celle du réseau des chemins de fer marocains qui s'élève en capital à deux milliards et demi incombe tout entière au budget chérifien.

« Au regard d'une telle situation économique et financière, comment le Maroc peut-il faire face à ses engagements ?

« C'est ici où je dois fournir quelques explications sur les principaux éléments de la production marocaine, puis sur le régime très particulier auquel le commerce extérieur du Maroc est soumis soit dans ses rapports avec la France et ses possessions, soit dans ses rapports avec l'étranger.

« Bien que, suivant l'ordre logique, il convienne de parler de la production des richesses avant d'étudier la question de leur répartition et de leurs débouchés, je dois, pour fixer tout de suite les idées, anticiper un instant et me servir de l'indice du commerce extérieur pour exprimer en quelques traits la situation économique du Maroc.

« Au lendemain de l'établissement du Protectorat, le commerce extérieur, importations et exportations réunies, représentait une valeur de 221 millions. Dix ans après, en 1923, il était de 1 milliard 52 millions. Le sommet de la courbe s'inscrit en 1929, lorsque le total du commerce extérieur s'élève à 3 milliards 780 millions. Puis la crise mondiale sévit, atteint le Maroc, et en 1933 le commerce extérieur subit toutes les conséquences de cette crise aiguë : le total des importations et exportations réunies descend à 2 milliards 132 millions.

« Cette régression frappe d'ailleurs plus lourdement les exportations du Maroc que ses importations, car, tandis que les importations baissent de 2 milliards et demi à 1 milliard et demi, les exportations se réduisent de moitié, passant de 1 milliard 233 millions à 600 millions seulement.

« Ces chiffres rapidement énoncés indiquent en même temps quel est le déséquilibre de la balance du commerce, puisqu'elle atteint un chiffre très supérieur au montant même des exportations.

« Or, cette exportation de 600 millions se répartit ainsi :

« Les produits agricoles et forestiers figurent pour 432 millions ;

« Les produits de la pêche, pour 30 millions ;

« Les produits du sous-sol, pour 124 millions ;

« Les produits fabriqués, pour 14 millions seulement.

« L'économie de la production marocaine se révèle dans ces chiffres. Le Maroc ne peut exporter que ce qu'il produit : céréales, poissons frais et conservés, phosphates, charbons et autres produits du sous-sol. Ce n'est que par une telle exportation que le Maroc peut faire face au paiement de ses dettes.

« L'agriculture et l'élevage sont prépondérants dans la production marocaine et, parmi les produits agricoles, le blé tient la première place, soit environ 25 % de la valeur totale des exportations. Les phosphates, bien qu'ils constituent une richesse de premier ordre pour le Protectorat et qu'ils soient presque entièrement destinés à l'exportation, ne figurent que pour une somme inférieure à celle du blé.

« Sous l'angle particulier de la colonisation française, ce fait doit retenir toute notre attention, car le colon tire encore la plus grande partie de ses ressources de la vente du blé, et les difficultés qu'il traverse à l'heure actuelle, alors qu'après un long effort, ses terres entrent enfin en plein rendement, tiennent avant tout à l'impossibilité où il se trouve d'écouler sa production dans des conditions normales, avec un produit avili de moitié, alors que le poids de ses charges financières n'a pas très sensiblement diminué.

« Pénétré de la nécessité de rechercher, en dehors des céréales, des productions propres à redresser la situation, instruit des difficultés métropolitaines, le Gouvernement du Protectorat, a, depuis un an, freiné par tous les moyens la culture du blé tendre, tandis que, de son initiative propre, il vient, par ailleurs, d'interdire toute nouvelle plantation de vigne.

« L'effort actuel porte sur le développement de la production fruitière, de la production maraîchère et des céréales, dans les compartiments où la France est importatrice de l'étranger : blés à haute valeur boulangère, orges industrielles, maïs, légumineuses, etc.

« Mais quels que soient les efforts faits par le Protectorat pour une orientation nouvelle de ses productions, il ne peut espérer réaliser cette politique avant un certain nombre d'années, et il ne pourra le faire que s'il est assuré, à titre suffisamment durable, d'un certain soutien économique de la métropole.

« Le problème vraiment inquiétant aujourd'hui pour le colon français est celui du blé. Le Gouvernement chérifien a tout fait pour résoudre ce problème dans la limite de ses moyens. Mais ses moyens budgétaires sont actuellement épuisés, épuisés également ses fonds de réserve. Et le crédit qui a été mis à la disposition de la colonisation l'a été dans le passé sous une forme parfois si généreuse, que la valeur de la terre ne justifie plus aujourd'hui qu'exceptionnellement de nouvelles avances garanties.

« 2.400 colons, officiels et privés, ont mis en valeur environ 800.000 hectares de terre, et l'ont fait en si peu de temps qu'un tel effort n'a pu être réalisé que par le recours le plus large au crédit, et aussi, il faut l'ajouter, grâce au concours actif des organismes coopératifs et de mutualité. Cette mise en valeur représente environ un milliard de francs, dont la moitié constitue ce que l'on appelle les dettes de la colonisation, dont le poids s'avère si lourd aujourd'hui.

« Voici ce bilan :

« 220 millions sont dus au long terme auprès de la Caisse des prêts immobiliers ;

« 43 millions sont dus au moyen terme ;

« 147 millions sont dus à la Caisse fédérale, constituée et dotée en 1931 pour assurer la liquidation d'une première crise qui s'était avérée particulièrement dangereuse pour la colonisation ;

« 50 millions sont dus pour prêts commerciaux ;

« Et 50 millions, pour d'autres prêts.

« Pour être complet, il faudrait ajouter à ce total de 510 millions le montant d'une dette à court terme représentant les fiches d'escompte pour prêts de campagne.

« Tels étaient, au 1^{er} janvier 1934, les traits essentiels d'une situation qui ne s'est pas sensiblement modifiée

depuis un an malgré les efforts et l'appui du Gouvernement du Protectorat.

« Pour ingrat qu'il soit de citer des chiffres, désireux cependant de présenter sous un jour complet un problème qui angoisse aujourd'hui tant de colons, je dirai que cet effort du Protectorat peut se résumer ainsi :

« Les sommes que l'État a dépensées en capital, au profit de la colonisation, s'élèvent à 276 millions.

« Celles que l'État a garanties aux établissements prêteurs s'élèvent à 225 millions.

« Ces sommes, affectées en capital ou en garantie, ont servi à financer les opérations de long, de moyen et de court terme. Elles ont permis, en outre, de régler en 1931, comme je l'ai déjà dit pour le compte de la colonisation, les dettes de celle-ci au commerce, et aussi une partie des arriérés dus aux organismes de crédit agricole.

« En outre, le budget, ou des comptes spéciaux qu'il nous faut en définitive résorber aujourd'hui dans le budget, supportent une charge annuelle de 25 millions environ.

« Il s'agit d'un effort considérable que le budget actuel du Gouvernement chérifien, soucieux de favoriser l'essor de l'agriculture indigène autant que celui de l'agriculture française, ne peut dépasser.

« Et cependant un remède s'impose, car la colonisation française ne saurait périr. C'est un intérêt français qui l'a fait naître, et tandis que l'achèvement de la pacification permet enfin à la France de réduire grandement son effort financier au Maroc, il serait naturel que la métropole aidât la colonisation dans l'ordre économique par des mesures appropriées à traverser cette période difficile d'adaptation et de transition. Il ne serait pas légitime de demander davantage au budget du Protectorat, déjà si grevé d'autres dépenses impériales, et d'ailleurs ce budget ne pourrait pas aujourd'hui faire davantage : ce n'est pas dans l'augmentation des charges générales qu'est le remède.

« La colonisation est une partie de l'outillage impérial de la France. Ce n'est pas le Maroc qui demande ici un concours, ce sont des Français qui ont été conviés par la métropole elle-même à réaliser une œuvre pouvant défier le temps.

« Comment ne pas rappeler ici l'effort qu'un pays voisin et ami fait pour soutenir ses nationaux au dehors, pour les conserver comme un élément d'activité nationale même lorsqu'ils sont établis à l'étranger, en leur donnant écoles, soutien et crédits ? Comment ne point être frappés de la dernière initiative de ce chef de gouvernement qui a tenu à constituer dans la métropole même la direction générale de la colonisation, pour la doter, sous son contrôle direct, des moyens d'action et de défense nécessaires ?

« Aucun problème ne présente pour le Maroc d'urgence plus grande, car c'est du développement agricole que doit naître, pour les indigènes comme pour les Français, cette prospérité à défaut de laquelle toute l'œuvre accomplie au prix de tant d'efforts serait, pour les uns comme pour les autres, mise en péril.

« Je ne veux ici parler ni de l'élevage, ni de l'industrie des pêches, ni du soutien économique attendu de la métropole pour la mise en valeur des ressources du sous-sol marocain, de ses mines de plomb, de manganèse, de ses pétroles et de ses charbons. Déjà ces questions ont fait l'objet d'examen en commission technique, et je ne doute pas que ces problèmes communs à d'autres possessions françaises s'approchent rapidement d'une solution favorable, à la suite des travaux de la Conférence impériale. »

(Extrait du discours de M. le Résident général Ponsot à la Conférence économique coloniale, le 14 février 1935.)

Etat des hypothèques, mainlevées, mutations onéreuses, etc., consenties sur des propriétés en cours d'immatriculation et sur des propriétés immatriculées au cours du 1^{er} trimestre 1935 et 1934

PROPRIÉTÉS	FRANÇAIS		ÉTRANGERS		INDIGENES		TOTAUX		TOTAUX		
<i>Hypothèques. — 1^{er} trimestre 1935.</i>							<i>1^{er} trimestre 1934.</i>				
Urbaines	248	14.476.723	68	3.751.900	77	3.617.772	393	21.846.395	702	45.583.508	
Rurales	119	5.740.801	25	490.800	74	1.403.100	218	7.634.701	348	17.084.782	
Mixtes	6	2.017.500	»	»	»	»	6	2.017.500	4	557.000	
Lots de colonisation....	54	2.398.695	»	»	»	»	54	2.398.695	82	10.962.091	
Totaux.....	427	24.633.719	93	4.242.700	151	5.020.872	671	33.897.291	1.136	74.187.381	
<i>Hypothèques consenties :</i>											
En cours d'immatriculation							149	5.984.524	219	12.247.730	
Sur titres							522	27.912.767	917	61.939.651	
<i>Mainlevées. — 1^{er} trimestre 1935.</i>							<i>1^{er} trimestre 1934.</i>				
Urbaines	283	15.932.029	76	3.897.850	78	3.730.350	437	23.560.229	527	27.596.273	
Rurales	47	3.249.020	7	279.200	50	1.051.380	104	4.579.600	150	7.595.393	
Mixtes	»	»	»	»	»	»	»	»	2	140.000	
Lots de colonisation....	32	2.350.799	»	»	»	»	32	2.350.799	21	1.288.902	
Totaux.....	362	21.531.848	83	4.177.050	128	4.781.730	573	30.490.628	700	36.620.568	
<i>Mainlevées inscrites :</i>											
En cours d'immatriculation							55	3.039.544	70	2.164.153	
Sur titres							518	27.451.084	630	34.456.415	
<i>Mutations onéreuses. — 1^{er} trimestre 1935.</i>							<i>1^{er} trimestre 1934.</i>				
Urbaines	279	18.605.211	62	3.935.275	158	3.871.158	499	26.411.644	736	33.110.642	
Rurales	84	3.840.501	13	266.538	122	2.184.690	219	6.291.729	334	9.186.649	
Mixtes	2	32.200	»	»	»	»	2	32.200	5	201.000	
Lots de colonisation....	23	1.960.700	»	»	»	»	23	1.960.700	7	737.000	
Totaux.....	388	24.438.612	75	4.201.813	280	6.055.848	743	34.696.273	1.082	43.235.291	
<i>Mutations onéreuses inscrites :</i>											
En cours d'immatriculation							127	2.767.154	188	3.444.779	
Sur titres							616	31.929.119	894	39.790.512	
<i>Autres mutations. — 1^{er} trimestre 1935.</i>							<i>1^{er} trimestre 1934.</i>				
Urbaines	44	1.665.350	19	725.600	18	796.500	81	3.187.450	114	9.289.900	
Rurales	24	3.663.000	16	752.000	29	482.600	69	4.897.600	61	1.538.550	
Mixtes	»	»	4	844.000	»	»	4	844.000	»	»	
Lots de colonisation....	3	868.000	»	»	»	»	3	868.000	»	»	
Totaux.....	71	6.196.350	39	2.321.600	47	1.279.100	157	9.797.050	175	10.828.450	
<i>Autres mutations inscrites :</i>											
En cours d'immatriculation							21	424.000	27	229.950	
Sur titres							136	9.373.050	148	10.598.500	
<i>Autres contrats. — 1^{er} trimestre 1935.</i>							<i>1^{er} trimestre 1934.</i>				
Urbaines	311	6.655.169	66	188.400	148	1.830.430	525	8.673.999	783	8.659.570	
Rurales	207	5.026.259	15	20.250	154	509.700	376	5.556.209	425	2.915.482	
Mixtes	30	981.800	»	»	»	»	30	981.800	6	804.500	
Lots de colonisation....	45	1.080.800	»	»	»	»	45	1.080.800	49	2.189.502	
Totaux.....	593	13.744.028	81	208.650	302	2.340.130	976	16.292.808	1.263	14.569.054	
<i>Autres contrats inscrits :</i>											
En cours d'immatriculation							83	1.242.368	80	2.708.452	
Sur titres							893	15.050.440	1.183	11.860.602	

LES DETTES DE LA COLONISATION MAROCAINE.

(Extrait d'un rapport présenté à la Conférence économique coloniale par M. Combette, président de la chambre d'agriculture de Fès.)

La colonisation marocaine a débuté récemment et a par conséquent supporté les hauts prix de la période euphorique 1925-1931.

Elle a, pour mettre rapidement le sol en valeur et répondre aux préoccupations politiques et économiques des gouvernements, engagé des capitaux importants, pour la plupart empruntés, qui constituent en présence de la crise une charge d'amortissement et d'intérêts très élevés.

Les dettes de la colonisation marocaine se répartissent entre :

- La Caisse de prêts immobiliers du Maroc ;
- La Caisse fédérale de mutualité et de la coopération agricole ;
- Les caisses de crédit agricoles ;
- Le commerce.

CAISSE DE PRÊTS IMMOBILIERS

La Caisse de prêts immobiliers, créée au Maroc par les dahirs des 25 décembre 1919 et 15 mars 1920 pour assurer le financement des habitations à bon marché, a été autorisée par dahir du 25 novembre 1925 à étendre ses opérations aux crédits hypothécaires ruraux sous forme de crédits à longs termes.

Cet établissement, entièrement indépendant de l'État mais soumis à son contrôle, a été autorisé à émettre dans le public des bons ou obligations dont le montant a servi à financer les opérations de prêts hypothécaires.

Les engagements de la colonisation vis-à-vis de cet organisme s'élèvent aujourd'hui, au titre du long terme à 210.000.000 environ dont 90.000.000 pour la colonisation officielle et 120 millions pour la colonisation privée. Cette discrimination est faite parce que la partie affectée à la colonisation officielle jouit d'une garantie de bonne fin du Gouvernement marocain, alors que les prêts consentis à la colonisation privée le sont aux risques et périls de l'organisme prêteur.

La durée des prêts à long terme oscille entre 5 et 30 ans pour se stabiliser actuellement à une moyenne de 25 ans.

Le taux d'intérêt, fixé à 2 % au-dessus du prix de revient des bons et cédulas, a été successivement de 10, de 9 et enfin de 8 %, taux actuellement pratiqué. Le remboursement s'effectue par le versement d'une annuité égale le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année.

La Caisse de prêts immobiliers effectue également le réescompte d'une partie des prêts à moyen terme accordés par les caisses de crédit.

CAISSE FÉDÉRALE DE LA MUTUALITÉ ET DE LA COOPÉRATION AGRICOLE

En 1930, une première consolidation des dettes commerciales de la colonisation marocaine a été effectuée par la création de la Caisse fédérale de la mutualité et de la coopération agricole.

Cet organisme a repris pour 146 millions de créances commerciales et 48 millions d'effets impayés dans les caisses de crédit agricoles. Le financement de cette opération s'est effectué avec l'aide de la Banque d'État du Maroc qui a consenti à la Caisse fédérale l'ouverture d'une fiche d'escompte de 100 millions au taux de 4 1/4 avec l'aval du Gouvernement chérifien. Cette fiche n'est plus utilisée aujourd'hui que jusqu'à concurrence de 50 millions, mais la Caisse fédérale a contracté un emprunt de 60 millions auprès du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie. Cet emprunt gagé par le Gouvernement marocain a été consenti pour 25 ans à 6,25 d'intérêt l'an.

Le remboursement par la colonisation des 145 millions restant dus à ce jour à la Caisse fédérale s'effectue par le versement d'une annuité d'amortissement du

capital, variable suivant la capacité de paiement du débiteur, à laquelle s'ajoute le montant des intérêts à 4 %.

La durée moyenne de remboursement est de 20 ans.

CAISSE DE CRÉDIT AGRICOLE

Les caisses de crédit agricole qui sont au nombre de sept ont dans leurs attributions le crédit à court et à moyen terme.

Crédit à moyen terme. — Le crédit à moyen terme a pour objet de faciliter aux agriculteurs les dépenses nécessaires à l'équipement de leurs exploitations en cheptel mort ou vif et à des travaux d'aménagement amortissables en un petit nombre d'années.

Le financement de ces prêts s'effectue soit par les moyens propres des caisses de crédit, soit par le réescompte à la Caisse de prêts immobiliers, qui, nous l'avons déjà vu, est autorisée à faire cette opération.

La durée de ces prêts varie entre 3 et 12 ans pour se stabiliser à une moyenne de 7 ans avec un intérêt de 5 %.

La charge actuelle du moyen terme s'élève à environ 42 millions dont le remboursement s'effectue par une annuité d'amortissement du capital toujours égale à laquelle s'ajoute les intérêts.

Court terme. — Le crédit à court terme est un prêt saisonnier qui sert à parfaire les fonds de roulement du colon et qui doit être intégralement remboursé à la récolte.

L'encours normal de ces prêts est de 50 millions auquel il faut ajouter 45.000.000 de prêts échus non remboursés pour les raisons que nous verrons plus loin et que nous supposons remboursables en 5 ans.

Le taux d'intérêt est de 5 % pour l'encours normal et 6 % pour les prêts échus non remboursés.

DETTE COMMERCIALE

Elle s'élève à 50 millions environ et représente les avances de matériel et de matières premières consenties aux colons par les maisons de commerce. Elle est constituée par des effets en majeure partie escomptés par les banques. Immédiatement exigible nous calculerons cependant son amortissement en 5 ans. Le taux d'intérêt moyen étant de 9 %.

Si nous effectuons la récapitulation des charges actuelles de la colonisation nous obtenons les chiffres suivants :

	MONTANT	INTÉRÊTS	AMORTISSEMENT	TOTAL
Caisse de prêts immobiliers	220.000.000	17.000.000	8.800.000	22.800.000
Caisse fédérale	145.000.000	5.800.000	7.250.000	13.050.000
Caisse de crédit agricole :				
Encours normal	50.000.000	2.500.000	50.000.000	52.500.000
Arriérés	45.000.000	2.700.000	9.000.000	11.700.000
Commerce	50.000.000	4.500.000	10.000.000	14.500.000
TOTAUX	510.000.000	32.500.000	85.050.000	114.550.000

C'est donc 115.000.000 de francs que la colonisation marocaine doit pendant cinq ans verser à ses créanciers.

Quel est l'actif que nous pouvons mettre en regard de ce passif ?

La production des cultures européennes du Maroc est la suivante :

Céréales :

	HECTARES	QUINTAUX
Blé tendre	157.000	produisant 1.884.000
Blé dur	25.000	— 250.000
Avoine	28.000	— 32.000
Autres	40.000	— 400.000

Sur un contingent en blé tendre de 1.650.000 quintaux, 40 % seulement sont réservés à la culture française. Le supplément, soit 60 %, doit être exporté sur le marché mondial, à des prix oscillant entre 24 et 28 francs le quintal. Le prix moyen du blé tendre s'établit de ce fait à 50 francs le quintal. Pour le blé dur le déséquilibre est encore plus grand, puisque sur 150.000 quintaux de contingent la culture française n'entre que pour 1/15^e, stabilisant le prix moyen du produit à 40 francs.

L'actif de la culture céréalière est donc de :

95.000.000 pour le blé tendre ;
10.000.000 pour le blé dur ;
9.600.000 pour l'avoine ;
1.200.000 pour les autres ;
soit un total de 115.800.000 pour le chapitre céréales.

Vin. — Le vin, qui est une des productions naturelles du sol marocain, entre pour une part importante dans la balance agricole marocaine.

24.500 hectares produisent 650.000 hectolitres pour une consommation locale d'environ 500.000 hectolitres. Le marché métropolitain nous étant entièrement fermé et, chose paradoxale, les colonies françaises (A.O.F., A.E.F., Madagascar) nous considérant comme des étrangers, les 150.000 hectolitres d'excédent pèsent sur nos cours intérieurs et les avilissent à un tel point que nous ne pensons pas que la moyenne des prix pratiqués dépasse cette année 35 francs l'hectolitre, soit au chapitre vin un actif de 22.750.000 francs.

Fruits et primeurs. — Cette branche de notre économie rurale prend un essor qui satisfait les plus optimistes puisqu'il est avéré aujourd'hui que grâce au climat, à la luminosité plus grande, fruits et primeurs trouvent au Maroc un terrain de prédilection. Mais, là encore, malgré que la métropole s'avère comme un marché important, que la précocité de nos produits écarte toute crainte de concurrence dangereuse avec les produits similaires originaires des autres possessions françaises, les contingents ne nous sont accordés qu'avec parcimonie, ce qui entrave le développement de ces cultures en même temps que cela diminue l'appui financier qu'on peut en attendre puisque son rapport est d'environ 50 millions de francs seulement.

Si l'on récapitule, comme nous l'avons déjà fait pour le passif, les différentes parties de l'actif que nous avons passées en revue, après y avoir ajouté environ 20.000.000 de légumineuses diverses et 30.000.000 pour les productions animales, nous obtenons :

Céréales	116.000.000
Vin	23.000.000
Fruits et primeurs	50.000.000
Légumineuses	20.000.000
Productions animales	30.000.000

Soit un total brut de 229.000.000

Ayant indiqué les surfaces au fur et à mesure du développement de cet exposé il apparaît que les frais d'exploitation, même réduits à l'extrême limite, absorbent la plus grande partie de cet actif au détriment des arrérages, c'est ce qui explique que, depuis trois ans, le passif de la colonisation marocaine augmente parce que, aux arriérés inévitables, s'ajoutent encore des intérêts de retard. Cette situation grave aujourd'hui, insupportable demain n'est que le fait des événements. Les charges étaient normales, bien équilibrées pour une production se vendant facilement et à des prix raisonnables, elles ne le sont plus aujourd'hui en présence d'un marché métropolitain fermé et des marchés étrangers qui se défendent âprement.

Que demandons-nous en présence de cette situation ?

1° Que la métropole nous ouvre le plus largement possible ses marchés pour améliorer nos moyennes de vente et par conséquent notre balance agricole ;

2° Qu'elle facilite le financement des deux dettes immédiatement exigibles (arriérés aux caisses de crédit et dette commerciale) par un prêt à long terme et à bas intérêts de 100.000.000.

3° Qu'elle allège pendant la période de crise, par une ristourne de 16.000.000, nos charges actuelles d'intérêts ;

4° Que le Maroc puisse bénéficier des avantages de la Caisse nationale de crédit agricole.

LA CIRCULATION MONÉTAIRE (Chiffres absolus) AU MAROC

comparée à celle des principales colonies françaises.

FIN DU MOIS	BANQUE DE L'ALGÉRIE	BANQUE D'ÉTAT DU MAROC	BANQUE DE SYRIE ET DU GRAND LIBAN	BANQUE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE					BANQUE DE MADAGASCAR
				A.O.F.	Togo	CAMEROUN	A.E.F.	ENSEMBLE	
	Millions de francs	Millions de francs	Millions de livres S.L. (1)	Millions de francs	Millions de francs	Millions de francs	Millions de francs	Millions de francs	Millions de francs
1925 Moyenne.....	1.060	348	8,1	437	»	34	»	471	»
1926 —	1.377	470	10,7	549	»	59	13	621	»
1927 —	1.304	432	8,5	503	»	73	22	598	202
1928 —	1.558	570	8,1	545	»	83	41	669	262
1929 —	1.914	645	8,6	508	»	87	71	666	285
1930 —	2.035	582	10,3	420	61	88	93	662	246
1931 —	2.020	606	12,5	282	66	63	104	515	222
1932 —	1.980	615	11,8	164	61	41	104	370	209
1933 —	2.045	603	12,1	142	59	35	120	356	206
1930 Janvier	2.026	575	8,2	584	52	95	86	817	272
— Juillet	2.060	601	10,4	366	63	86	89	604	237
1931 Janvier	2.002	567	11,2	382	65	81	106	634	232
— Juillet	2.034	637	13,3	285	73	66	114	538	214
1932 Janvier	1.973	599	10,6	213	62	46	99	420	213
— Juillet	2.021	645	12,2	132	65	40	105	341	203
1933 Janvier	2.036	597	11,3	192	56	42	115	405	216
— Juillet	2.071	629	12,4	111	63	34	119	327	200
1934 Janvier	2.045	571	11,9	188	58	32	130	408	201
— Juillet	2.047	586	12,0	98	65	29	131	323	195

(1) Une livre syro-libanaise vaut 20 francs français.

SOCIÉTÉS ANONYMES AU MAROC

Période du 1^{er} janvier au 31 mars 1935

Sociétés nouvelles officiellement publiées

	CAPITAL NOMINAL	SIEGE	DATE de constitution
<i>Agricole</i>			
Compagnie agricole de Sefrou	1.200.000	Casablanca	11 janvier 1935.
<i>Commerciales</i>			
Société franco-marocaine d'échanges commer- ciaux	10.000.000	Tanger	2 janvier 1935.
Société anonyme marocaine « Bata »	1.500.000	Casablanca	8 janvier 1935.
Calzados-Bata	400.000	Tanger	6 février 1935.
Nouvelle maison « Lancma »	100.000	Casablanca	2 février 1935.
S.A. « Alma »	100.000	Tanger	11 mars 1935.
<i>Immobilière</i>			
Union chérifienne immobilière « U.N.I.M.O. ».	553.000	Casablanca	27 décembre 1934.
<i>Diverses</i>			
Société internationale de mise en valeur et de développement de brevets « S.I.M.B. » ..	1.000.000	Tanger	23 février 1935.
Société de gérance des bruttos du Tselfat	23.325	Casablanca	20 février 1935.
	14.876.325		

RÉDUCTIONS ET AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Augmentations

Société française de pêcheries et de conserves du Sud marocain	de	600.000	à	1.200.000
S.A. des Établissements Abl « Sadéa »	de	1.000.000	à	1.200.000
Société nord-africaine « L'Auto-Trafic »	de	500.000	à	1.500.000
Compagnie internationale des Grands Magasins	de	22.500.000	à	26.000.000
				5.300.000

Réductions

Société marocaine d'agriculture et de commerce	de	500.000	à	410.000
Société marocaine d'explosifs et d'accessoires de mines..	de	4.000.000	à	2.000.000
Société des Grands Magasins réunis du Maroc	de	1.400.000	à	800.000
Mutuelle hypothécaire franco-sud-américaine	de	22.500.000	à	16.875.000
Société immobilière de la Nouvelle-Médina de Casa- blanca	de	1.125.000	à	750.000
Société des agaves d'Agadir	de	2.500.000	à	625.000
				10.565.000

Dissolutions de sociétés

Société anonyme de contrôle et d'administration fidu- ciaire	Capital : 2.000.000
Compagnie chérifienne automobile	1.440.000
S.A. « Feu, eau, lumière »	208.000
Loteria internacional de Tanger	1.000.000
	4.648.000

Modifications diverses

La société marocaine « L'Auto-Trafic » devient : « Société nord-africaine : L'Auto-Trafic ».

MOUVEMENT DES CAPITAUX DANS LES SOCIÉTÉS ANONYMES MAROCAINES
du 1^{er} janvier au 31 mars 1935

GROUPES	Sociétés nouvelles	Augmentations	Réductions	Dissolutions	SOLDE
Agricoles	1.200.000	»	1.965.000	»	— 765.000
Commerciales	12.100.000	4.500.000	2.600.000	3.208.000	+ 10.792.000
Immobilières	553.000	»	375.000	»	+ 178.000
Industrielles	»	800.000	»	»	+ 800.000
Financières	»	»	5.625.000	»	— 5.625.000
Automobiles	»	»	»	1.440.000	— 1.440.000
Diverses	1.023.325	»	»	»	+ 1.023.325
	14.876.325	5.300.000	10.565.000	4.648.000	+ 4.963.325

SOCIÉTÉS ANONYMES MAROCAINES

Résultats connus pendant la période du 1^{er} janvier au 31 mars 1935.

	EXERCICE	CAPITAL VERSÉ	RÉSULTATS
<i>Commerciales</i>			
S.A. marocaine d'approvisionnement	1933-34	6.000.000	— 32.265
Marocaine des Établissements Parrenin	1934	2.500.000	+ 539.729
<i>Industrielles</i>			
Anciens Établissements Buisson	1934	3.200.000	+ 191.736
Compagnie industrielle des volets roulants	1934	250.000	+ 9.082
<i>Objets multiples</i>			
Compagnie Marocaine	1933-34	45.000.000	+ 502.849

COURS DES VALEURS MAROCAINES

Bourse de Paris

Cours extrêmes du 1^{er} janvier au 31 mars 1935

	Pair	+ Haut	+ Bas	Dernier cours
Banque commerciale du Maroc	250	90	56	88
Compagnie asiatique et africaine	100	9,75	6	7,50
Auto-Hall	100	43	35	37
Mines de Bou-Arfa	150	114	65	74
Brasseries du Maroc	100	307	265	275,50
Chaux, ciments et matériaux de construction au Maroc.	100	114	91,50	99
Chemins de fer du Maroc	500	680	590	615
Chemins de fer Tanger-Fès	500 (1)	335	254	254
Compagnie marocaine	500	170	109	135
Compagnie générale du Maroc	500	364	301	315
Energie électrique du Maroc	500	1.500	1.100	1.130
Marocaine de construction métallique	100	180	161	169
Marocaine de distribution	250	750	660	710
Moulins du Maghreb	100	37,75	23	28
Paris-Maroc	100	8,75	3	4,25
Poliet et Chausson Maroc	100	»	»	»
Port de Fedala	500	750	551	647
Ports marocains	500	765	650	676
Superphosphates et produits chimiques du Maroc	500	765	692	692
Tabacs du Maroc	500 (2)	7.350	6.850	7.240
Tramways et autcbus de Casablanca	100	96	90	94,50

(1) 400 francs versés. (2) 450 francs versés.

Office de compensation de Casablanca

Cours extrêmes du 1^{er} janvier au 31 mars 1935

	Pair	+ Haut	+ Bas	Dernier cours
Anciens établissements Buisson, actions A	500	300	260	300
Compagnie africaine des ateliers de construction Schwartz-Haumont	250	270	260	270
Huileries-savonneries du Maroc	500	840	800	840
Africaine de matériel industriel	100	175	175	175
Compagnie africaine de transports	500	1.800	1.800	1.800
Omnium nord-africain	250	590	570	570
France-Auto	100	100	100	100
Marocaine d'automobiles	100	50	50	50
Tramways et autobus de Fès	100	59	59	59
Immobilière et financière chérifienne	1.000	940	785	785

Hors cote

	+ Haut	+ Bas
Société chérifienne d'hivernage	15	15
Comptoir immobilier du Maroc	345	310
Transports Rabat-Salé	400	375
S.A.M.A.	15	10
Mines d'Aouli	80	80
Huileries et briqueteries de Marrakech.	50	50

SITUATION DE LA BANQUE D'ÉTAT DUMAROC

au 31 janvier 1935

ACTIF :		PASSIF :	
Encaisse or	110.860.406 15	Capital	46.200.000 »
Disponibilité en monnaies or	110.413.170 47	Réserve	28.300.000 »
Monnaies diverses	15.949.949 38	Billets de banque en circulation (francs)	551.594.490 »
Correspondants de l'étranger	100.847.346 56	Billets de banque en circulation (hassani)	42.886 80
Portefeuille effets	297.153.906 30	Effets à payer	1.719.330 95
Comptes débiteurs	158.006.983 51	Comptes créditeurs	265.063.909 90
Portefeuilles titres	1.263.927.966 26	Correspondants hors du Maroc	1.620.502 76
Gouvernement marocain (zone française)	16.839.041 40	Trésor public à Rabat	909.603.311 91
— — (zone espagnole)	245.680 78	Gouvernement marocain (zone française)	232.258.600 42
Immeubles	15.714.395 34	— — (zone tangéroise)	7.334.460 47
Caisse de prévoyance du personnel	16.979.638 54	— — (zone espagnole)	8.138.787 92
Comptes d'ordre et divers	6.185.155 51	Caisse spéciale des travaux publics	356.995 86
		Caisse de prévoyance du personnel	17.131.132 21
		Comptes d'ordre et divers	43.759.231 »
	<u>2.113.123.640 20</u>		<u>2.113.123.640 20</u>

DÉPENSES DE PREMIER ÉTABLISSEMENT (Mise en valeur du Protectorat)

RÉSUMÉ

Dépenses sur ressources autres que celles du budget ordinaire (fonds d'emprunt (1), fonds de réserve Caisse spéciale des travaux publics, versements de l'Office chérifien des phosphates (2) ayant eu pour objet la mise en valeur du Protectorat.

VENTILATION DES DÉPENSES SUIVANT LEUR OBJET	MONTANT DES DÉPENSES de l'État	
	Jusqu'à 1927	Entre 1928 et 1934
	(en millions)	(en millions)
Bâtiments administratifs (y compris l'achat de terrains) et équipement des centres	171,583	275,332
Routes, ponts, pistes (1 ^{er} établissement)	185,082	133,091
Ports, voies d'accès aux ports, matériel maritime (1 ^{er} établissement). — Part de l'État	409,485	523,863
Chemins de fer. Voie de 0,60 (1 ^{er} établissement). — Part de l'État	32,109	22,260
Chemins de fer. Voie normale (1 ^{er} établissement). — Part de l'État	564,748	1.303,858
Hydraulique industrielle et agricole ; grands travaux d'électrification (part de l'État)	115,464	528,259
Constitution de l'Office chérifien des phosphates (2)	36,000	»
Constitution du Bureau de recherches et participations minières	»	65,840
Agriculture, colonisation	39,440	194,096
Reconstitution du domaine forestier ; maisons forestières	13,811	17,129
Postes, télégraphes, téléphones (sauf lignes d'intérêt militaire). T. S. F.	66,049	111,664
Instruction publique, monuments historiques, antiquités	40,942	116,660
Santé et hygiène publiques	23,336	38,846
Total (3)	1.698,049	3.330,898
(1) <i>Fonds d'emprunt.</i> — Les paiements sur ces fonds (exception faite des fonds de concours qui ont accru le produit des emprunts) se sont élevés à ce qui correspond, par rapport au total des dépenses récapitulées ci-dessus, à ..	1.291,313 (76,04 %)	2.604,446 (78,18 %)
(2) <i>Office des phosphates.</i> — Indépendamment des intérêts versés par l'O.C.P. au budget général pour amortissement de son capital d'établissement, d'autres versements destinés à alléger les dépenses du budget ordinaire et des fonds employés au développement de son industrie, l'O.C.P. a contribué à la mise en valeur du Protectorat pour compris dans les dépenses récapitulées ci-dessus, ce qui correspond à	49,800 (2,93 %)	300,530 (9,02 %)
(3) Indépendamment des paiements sur fonds d'emprunt et des versements de l'Office des phosphates, la mise en valeur du Protectorat a pu être assurée à concurrence de ce qui correspond à grâce principalement aux excédents des recettes sur les dépenses, qui alimentent le <i>fonds de réserve</i> , et à la <i>caisse spéciale</i> des travaux publics (art. 66 de l'acte d'Algésiras).	356,936 (21,03 %)	425,922 (12,80 %)